
États financiers consolidés de Nation Anishnabe du Lac Simon

31 mars 2022

Responsabilités de la direction relativement à la présentation de l'information financière	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2-4
État consolidé des résultats	5-6
État consolidé de la situation financière	7
État consolidé des surplus cumulés	8
État consolidé de la variation de l'actif net (dettes nettes)	9
État consolidé des flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11-27

Responsabilités de la direction relativement à la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés ci-joints de la Nation Anishnabe du Lac Simon (le « Conseil ») et toute l'information figurant dans le présent rapport annuel relèvent de la direction et ont été approuvés par le Chef et les conseillers.

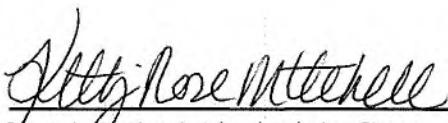
Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction conformément aux exigences en matière de rapports financiers stipulées au guide de présentation des rapports de Services aux Autochtones Canada et ainsi, ils incluent des montants qui sont les meilleurs estimés et selon le jugement de la direction.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états et de mettre en place et de maintenir un système de contrôles internes afin de fournir une assurance raisonnable qu'une information financière fiable est produite.

Le Conseil est responsable de s'assurer que la haute direction assume ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes et est responsable ultimement de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés.

Le Conseil rencontre périodiquement la haute direction ainsi que les auditeurs externes, afin de discuter des contrôles internes exercés sur le processus de rapports financiers, des problématiques en lien avec l'audit ou les rapports financiers, de s'assurer que chaque partie s'acquitte correctement de leurs responsabilités, et d'examiner les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur externe.

Les auditeurs externes, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., effectuent un audit indépendant, conformément aux Normes canadiennes d'audit, et expriment leur opinion sur les états financiers consolidés. Les auditeurs extérieurs ont pleinement et librement accès à la gestion financière de la Nation Anishnabe du Lac Simon et les rencontrent lorsque nécessaire.



Pour : La Nation Anishnabe du Lac Simon



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
600, rue Lucien-Paiement
Bureau 1110
Laval QC H7N 0H7
Canada

Tél. : 450-978-3500
Téléc. : 514-382-4984
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Chef et conseillers de la
Nation Anishnabe du Lac Simon

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Nation Anishnabe du Lac Simon (le « Conseil »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2022, et les états consolidés des résultats, du surplus cumulés, de la variation de l'actif net (dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers consolidés »).

À notre avis, à l'exception des incidences des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Conseil au 31 mars 2022, ainsi que des résultats consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion avec réserve

La direction n'a pas procédé à un dénombrement des stocks de dépanneur au 31 mars 2022. Puisque les stocks de fermeture ont une incidence sur le bilan au 31 mars 2022 et sur le surplus courant pour l'exercice terminé à cette date, nous n'avons pas été en mesure d'établir si des ajustements aux stocks de 117 233 \$, aux ventes de biens et services de 2 801 738 \$, au coût des ventes de 2 334 979 \$ et aux flux de trésorerie pourraient être nécessaire pour l'exercice terminé à cette date.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – informations financières non exigées par les NCSP

Nous attirons l'attention sur le fait que le Conseil inclus dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées par les NCSP. Ces informations, établies conformément aux exigences de Services aux Autochtones Canada (S.A.C) et présentées à la page 6, portent sur l'état consolidé des résultats de l'exercice. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Observations – informations comparatives retraitées

Nous attirons l'attention sur la note 3 afférente aux états financiers consolidés, qui explique que certaines informations comparatives présentées pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 ont été retraitées. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 22 décembre 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A132837

Nation Anishnabe du Lac Simon

État consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2022

	2022	2021
	\$	\$
Revenus		<i>Redressé - note 3</i>
S.A.C. – Contribution fixe	5 648 013	8 600 986
S.A.C. – Contribution globale	17 244 960	15 344 361
S.A.C. – Contribution préétablie	452 106	516 200
S.A.C. – Contribution souple	3 251 287	2 897 180
S.A.C. – Subventions	411 148	38 959
S.A.C. – D.G.S.P.N.I. (Santé) – Contribution fixe	1 044 589	769 070
S.A.C. – D.G.S.P.N.I. (Santé) – Contribution globale	4 031 356	2 772 039
S.A.C. – D.G.S.P.N.I. (Santé) – Contribution préétablie	490 180	370 257
S.A.C. – D.G.S.P.N.I. (Santé) – Contribution préétablie à rembourser	—	(33 606)
S.A.C. – D.G.S.P.N.I. (Santé) – Contribution souple	71 887	2 016 697
Gouvernement du Canada	708 993	74 217
Conseil en Éducation des Premières Nations	3 636 614	3 774 142
Société d'épargne des Autochtones du Canada	1 183 890	—
Contrats avec une compagnie forestière	—	25 000
Mine Canadian Malartic	562 500	562 500
Contribution des usagers	906 845	996 685
Gouvernement du Québec	—	40 000
C.D.R.H.P.N.Q.	954 025	744 814
C.S.S.S.P.N.Q.L.	854 619	333 877
Inscriptions et commandites	109 370	50 920
Ministère de la Sécurité publique	1 377 818	1 371 353
Ministère de l'Environnement et du Changement climatique du Canada	3 704	258 000
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	287 409	280 000
SOCCA-PSEA	68 435	10 000
FAECA	64 000	123 000
Fond de soutien – Pandémie	—	909 905
Revenus de loyers	1 826 456	1 871 553
Revenus d'administration	2 233 363	1 853 941
Revenus divers	1 456 392	670 308
Revenus d'intérêts	36 768	105 560
Secrétariat aux affaires autochtones	738 656	174 640
Ministre des Femmes et de l'Égalité	20 000	16 045
Société canadienne d'hypothèques et de logement	341 379	327 697
Solliciteur général du Canada	2 107 547	1 736 849
Vente de biens et services	8 315 588	4 582 774
Subvention reportée reconnue au cours de l'exercice	107 847	—
Revenus reportés de la période précédente	7 113 753	3 436 109
Revenus reportés à la prochaine période	(7 179 632)	(7 113 753)
Surplus inutilisés de la période précédente	7 612 204	5 956 571
Surplus à réinvestir à la prochaine période	(14 050 221)	(7 612 204)
	54 043 848	48 852 646

Nation Anishnabe du Lac Simon

État consolidé des résultats (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2022

	2022	2021
	\$	\$
<i>Redressé - note 3</i>		
Dépenses		
Administration	5 277 577	3 848 760
Développement des ressources humaines	905 063	701 474
Éducation	12 142 391	10 082 889
Santé	6 055 260	6 002 823
Travaux publics	3 917 958	2 867 208
Assistance sociale	4 106 207	3 677 599
Développement économique	9 388 730	5 386 080
Sécurité publique	3 095 431	3 144 070
Habitation	2 965 699	2 948 142
Ressources naturelles	1 137 244	984 608
Immobilisations	201 588	327 731
	49 193 149	39 971 384
Surplus courant	4 850 699	8 881 262

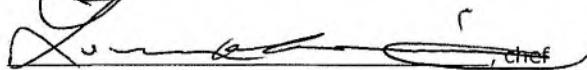
Nation Anishnabe du Lac Simon

État consolidé de la situation financière

Au 31 mars 2022

Notes	2022	2021	
			\$
<i>Redressé - note 3</i>			
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21,885,777	19,409,362	
Encaisse et dépôts assujettis à des restrictions	808,267	613,952	
Débiteurs	9,765,750	7,996,246	
Placements	250,000	250,000	
Avances à Transport Wabak	—	10,000	
Avances et comptes à recevoir de la Coopérative de Solidarité Wabak	141,573	249,554	
	32,851,367	28,529,114	
Passifs			
Emprunt bancaire	6,952	2,778	
Créditeurs et charges à payer	4,053,440	4,297,877	
Revenus reportés	7,179,632	7,113,753	
Surplus inutilisés à réinvestir	14,050,221	7,612,204	
Autres revenus reportés	—	41,003	
Contributions à rembourser – S.A.C.	—	266,888	
Tranche à court terme de la dette à long terme	804,089	1,226,821	
Dette à long terme	7,322,399	7,419,846	
Montant dû au CPE Takinagan	23,642	156,016	
	33,440,375	28,137,186	
Actif net (dette nette)	(589,008)	391,928	
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles	65,684,082	59,868,881	
Stocks	238,361	214,345	
Frais payés d'avance	2,088	9,670	
	65,924,531	60,092,896	
Excédent accumulé			
Investissement net en immobilisations corporelles	57,560,784	51,225,404	
Surplus cumulé non affecté	5,827,028	7,696,668	
Fonds de réserve de remplacement	1,723,566	1,530,210	
Fonds de réserve de fonctionnement	191,603	—	
Surplus en fiducie	32,542	32,542	
	65,335,523	60,484,824	
Obligations contractuelles et passifs éventuels		16 et 17	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.



, conseiller

Nation Anishnabe du Lac Simon

État consolidé des surplus cumulés

Au 31 mars 2022

Notes	Investissement net					Fonds en fiducie \$	2022 Total \$	2021 Total \$
	Surplus cumulés non affectés \$	en immobilisations corporelles \$	Fonds de réserve de remplacement \$	Fonds de réserve de fonctionnement \$				
<i>Redressé - Note 3</i>								
Surplus cumulés au début	7 696 668	51 225 404	—	—	32 542	58 954 614	50 440 947	
Redressement des soldes d'ouverture	—	—	1 530 210	—	—	1 530 210	1 162 615	
Surplus cumulés redressés au début	7 696 668	51 225 404	1 530 210	—	32 542	60 484 824	51 603 562	
Surplus courant	4 850 699	—	—	—	—	4 850 699	8 881 262	
Transferts interfonds - Réserve de remplacement	(193 356)	—	193 356	—	—	—	—	—
Transferts interfonds - Réserve de fonctionnement	(191 603)	—	—	191 603	—	—	—	—
Acquisition d'immobilisations corporelles	(9 354 083)	9 354 083	—	—	—	—	—	—
Amortissement des immobilisations corporelles	3 408 798	(3 408 798)	—	—	—	—	—	—
Remboursement de la dette à long terme	(1 168 179)	1 168 179	—	—	—	—	—	—
Produit d'emprunt à long terme	648 000	(648 000)	—	—	—	—	—	—
Produit de cession d'immobilisations	56 000	(56 000)	—	—	—	—	—	—
Perte à la cession d'immobilisations	74 084	(74 084)	—	—	—	—	—	—
Surplus cumulés à la fin	5 827 028	57 560 784	1 723 566	191 603	32 542	65 335 523	60 484 824	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Nation Anishnabe du Lac Simon

État consolidé de la variation de l'actif net (dette nette)
Exercice terminé le 31 mars 2022

	Notes	2022	2021
		\$	\$
			<i>Redressé - Note 3</i>
Surplus courant		4 850 699	8 881 262
Variation des immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(9 354 083)	(6 949 255)
Amortissement des immobilisations corporelles		3 408 798	3 048 601
Produit de cession d'immobilisations		56 000	—
Perte à la cession d'immobilisations		74 084	—
		(5 815 201)	(3 900 654)
Variation des autres actifs non financiers			
Variation des stocks		(24 016)	(96 932)
Variation des frais payés d'avance		7 582	236 866
		(16 434)	139 934
Variation de l'actif net (dette nette)		(980 936)	5 120 542
Actif net (dette nette) au début de l'exercice		391 928	(5 891 229)
Redressement des soldes d'ouverture	3	—	1 162 615
Actif net (dette nette) à la fin de l'exercice		(589 008)	391 928

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Nation Anishnabe du Lac Simon

État consolidé des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars 2022

	Notes	2022 \$	2021 \$
<i>Redressé - Note 3</i>			
Activités de fonctionnement			
Surplus courant		4 850 699	8 881 262
Eléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations corporelles		3 408 798	3 048 601
Perte sur cession d'immobilisations corporelles		74 084	—
		8 333 581	11 929 863
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation	13	4 033 256	5 814 163
		4 033 256	17 744 026
Activités d'investissement			
Variation de l'encaisse et dépôts assujettis à des restrictions		(194 315)	(101 875)
Variation des placements		—	4 000
Variation des avances à la Coopérative de Solidarité			
Wabak		107 981	(60 360)
Variation des avances à Transport Wabak		10 000	(10 000)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(9 354 083)	(6 949 255)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		56 000	—
		(9 374 417)	(7 117 490)
Activités de financement			
Variation de l'emprunt bancaire		4 174	2 778
Produit de la dette à long terme		648 000	525 00
Remboursement de la dette à long terme		(1 168 179)	(1 076 954)
		(516 005)	(549 176)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		2 476 415	10 077 360
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		19 409 362	9 332 002
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		21 885 777	19 409 362

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Nation Anishnabe du Lac Simon

Notes complémentaires

31 mars 2022

1. Description de la Première Nation

Nation Anishnabe du Lac Simon (la « Première Nation ») est une entité légale non incorporée tel que défini dans la *Loi sur les Indiens*. Un conseil des Premières Nations est considéré comme un gouvernement local composé d'un Chef et d'au moins deux conseillers qui sont choisis par voie d'élection ou selon les coutumes de la Première Nation pour exécuter les fonctions se rattachant à un gouvernement.

2. Méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) applicables aux gouvernements locaux et émis par le Conseil sur la comptabilité du secteur public des CPA Canada. Les principes de la comptabilité par fonds ont été utilisés dans la préparation de ces états financiers consolidés conformément aux NCSP. Les comptes sont classés dans les fonds conformément aux exigences spécifiées, activités et objectifs. La méthode de comptabilité d'exercice est suivie pour la constatation des revenus et des dépenses.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Première Nation ainsi que ceux de la Corporation de développement économique Wabak Pimadizi et de Transport Wabak. Étant donné que la Première Nation a le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives et que les deux entités sont dépendantes financièrement de la Première Nation, ces deux entités sont consolidées une à une et toutes les opérations et tous les soldes interorganisationnels sont éliminés au moment de la consolidation.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements dont l'échéance est de trois mois ou moins à partir de la date d'acquisition.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé pour les stocks, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût et dépréciés quand on a observé une perte de valeur autre qu'un déclin temporaire.

2. Méthodes comptables (suite)*Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé à compter de leur mise en service en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode et sur les durées suivantes :

Aménagement de terrains	Linéaire	40 ans
Aménagement sportif et récréatif	Linéaire	15 ans
Bâtiment communautaires	Linéaire	5-40 ans
Maison résidentielles	Linéaire	33 ans
Matériel roulant	Linéaire	5-20 ans
Mobilier et équipement	Linéaire	5-7 ans
Réseau routier	Linéaire	40 ans
Matériel informatique	Dégressif	%
Mobilier de bureau	Dégressif	%
Systèmes sanitaires	Linéaire	40 ans
Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition :		
Matériel roulant	Linéaire	10 ans

Moins-value des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Première Nation de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur qui doit être passée en charges dans l'état consolidé des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur ne doit être constatée.

Avantages de retraite

La Première Nation offre aux employés l'adhésion au Régime des Bénéfices Autochtone (le « RBA ») qui est un régime interentreprises de retraite à prestations définies. Ce régime est comptabilisé comme un régime à cotisations définies et la charge de la Première Nation correspond à la contribution requise pour l'exercice.

Constatation des produits et revenus reportés

Les revenus sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits qui en découlent. Tous les revenus sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et lorsque l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les paiements de transfert sont considérés comme des revenus lorsque le transfert est autorisé et que les éventuels critères d'admissibilité sont respectés, sauf dans le cas où les stipulations du transfert donnent lieu à une obligation qui correspond à la définition d'un passif. Les paiements de transfert sont constatés comme des revenus reportés si les stipulations du transfert donnent lieu à un passif. Les revenus de transfert sont constatés dans l'état consolidé des résultats si les passifs sont réglés.

Les contributions provenant d'autres sources sont reportées quand on impose des restrictions à leur utilisation par le contributeur, et sont considérées comme des revenus lorsqu'elles sont utilisées aux fins prévues.

Les revenus liés aux droits ou aux services obtenus à l'avance (soit avant que ces droits aient été perçus ou que ces services aient été reçus) sont reportés et constatés une fois les droits perçus ou les services reçus.

2. Méthodes comptables (suite)

Constatation des produits et revenus reportés (suite)

Les produits tirés d'un immeuble locatif sont constatés lorsqu'un locataire commence à occuper cet immeuble, que le loyer doit être payé et que l'état définitif du coût des immobilisations corporelles a été approuvé par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour les conventions de l'article 95. La Première Nation conserve tous les avantages et risques inhérents à la propriété de ses immeubles locatifs et, par conséquent, comptabilise les baux qu'elle conclut avec ses locataires à titre de contrats de location-exploitation.

Les surplus inutilisés à réinvestir représentent les montants non dépensés relativement au financement provenant de S.A.C. à titre de contribution globale.

Partenariat

Le partenariat avec la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) pour les châlets Modik est comptabilisé selon la méthode de la consolidation proportionnelle, sur la base de la part de la Première Nation dans le partenariat.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers consolidés. Parmi les principales composantes des états financiers consolidés exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour mauvaises créances à l'égard des débiteurs, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les revenus reportés, les surplus inutilisés à réinvestir et les passifs dans le cadre des éventualités juridiques. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Redressement de l'exercice antérieur

Au cours de l'exercice, la Première Nation a procédé au redressement de ses états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 afin de retraitrer les éléments suivants :

- Les fonds alloués à la réserve de remplacement d'un montant de 1 530 210 \$ figuraient incorrectement au passif au 31 mars 2021. Afin de présenter ces fonds réservés aux surplus cumulés, 1 162 615 \$ qui figurait dans les soldes d'ouverture au 31 mars 2020, la charge de 194 542 \$ et l'ajustement des fonds réservés de 173 053 \$ de l'exercice terminé 31 mars 2021 ont été ajustés.

Par conséquent, ces ajustements ont eu l'incidence suivante :

	2021		2021
	Avant		Données
	l'ajustement		retraitées
	\$		\$
<i>État des résultats</i>			
Revenus	48 852 646	—	48 852 646
Dépenses	40 156 926	(194 542)	39 971 384
Surplus de l'exercice	8 686 720	194 542	8 881 262

Nation Anishnabe du Lac Simon**Notes complémentaires**

31 mars 2022

3. Redressement de l'exercice antérieur (suite)*État des surplus cumulés*

Surplus cumulés au début de l'exercice	50 440 947	1 162 615	51 603 562
Surplus de l'exercice	8 686 720	194 542	8 881 262
Ajustement des fonds réservés – Article 95	(173 053)	173 053	—
Surplus cumulés à la fin de l'exercice	<u>58 954 614</u>	<u>1 530 210</u>	60 484 824

État de la situation financière

Actifs financiers	28 529 114	—	28 529 114
Passifs	29 667 396	(1 530 210)	28 137 186
Actif net (dette nette)	(1 138 282)	(1 530 210)	391 928
Actifs non financiers	60 092 896	—	60 092 896
Surplus cumulés à la fin de l'exercice	<u>58 954 614</u>	<u>1 530 210</u>	60 484 824

4. Encaisse et dépôts assujettis à des restrictions

	2022	2021
	\$	\$
Fonds de réserve de remplacement – Article 95	775 725	581 410
Surplus en fiducie	32 542	32 542
	808 267	613 952

En vertu de l'accord avec la SCHL, un montant annuel par logement doit être placé pour la réserve de remplacement dans un compte de banque distinct et/ou investi uniquement dans des comptes ou instruments assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou placé de toute autre façon que la SCHL peut approuver de temps à autre. Toute utilisation des fonds du compte doit être approuvée par la SCHL. Les retraits sont imputés à l'intérêt d'abord, puis au capital. La Première Nation n'a pas placé un montant suffisant tel que requis. Cependant, elle a signé une entente de paiement sur cinq (5) ans afin de renflouer cette réserve. Au 31 mars 2022, le montant ainsi placé aurait dû s'élever à 1 616 077 \$ (1 530 210 \$ en 2021).

Nation Anishnabe du Lac Simon**Notes complémentaires**

31 mars 2022

5. Débiteurs

	2022	2021
	\$	\$
À recevoir de la C.S.S.S.P.N.Q.L	118 720	230 310
À recevoir de la SCHL	49 999	123 000
À recevoir de S.A.C.	3 482 970	3 313 137
Interco CNALS-Transport Wabak	—	6 300
À recevoir du C.D.R.H.P.N.Q.	17 873	15 097
À recevoir du Conseil en Éducation des Premières Nations	458 317	432 306
À recevoir du ministère de la Sécurité publique du Québec	1 524 333	886 529
À recevoir de la Société de crédit commercial autochtone	55 025	100 025
À recevoir du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	783 964	188 467
À recevoir du Secrétariat aux affaires autochtones	—	110 000
Autres subventions à recevoir	939 696	826 480
Taxes à recevoir – Gouvernement du Canada	392 012	92 967
Taxes à recevoir – Gouvernement du Québec	926 610	95 335
Loyers à recevoir	2 918 639	2 557 492
Avances à des employés	178 965	112 418
Autres comptes à recevoir	1 046 398	1 182 515
	19 893 521	10 272 378
Provision pour mauvaises créances	(3 127 771)	(2 276 132)
	9 765 750	7 996 246

6. Placements

	2022	2021
	\$	\$
320 parts sociales privilégiées de la Coopérative de Solidarité Wabak à 1 000 \$ chacune	320 000	320 000
Provision pour pertes sur le placement en parts sociales	(70 000)	(70 000)
	250 000	250 000

7. Immobilisations corporelles

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2022 Valeur comptable nette \$	2021 Valeur comptable nette \$
Biens utilisés dans l'exploitation				
Aménagement de terrains	229 363	9 182	220 181	53 559
Aménagement sportif et récréatif	559 957	368 477	191 480	222 530
Bâtiments communautaires	32 248 146	6 811 479	25 436 667	25 983 029
Maisons résidentielles	35 743 469	15 147 539	20 595 930	15 954 066
Matériel roulant	4 352 521	3 106 791	1 245 730	1 132 748
Mobilier et équipement	7 872 853	4 506 793	3 366 060	3 230 086
Réseau routier	16 719 665	4 296 867	12 422 798	10 923 332
Matériel informatique	1 135	1 135	-	5 667
Mobilier de bureau	17 257	17 257	-	17 257
Systèmes sanitaires	4 463 330	2 362 352	2 100 978	2 212 562
	105 207 697	36 627 872	65 579 825	59 734 836
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition				
Matériel roulant	297 877	193 619	104 258	134 045
	102 505 574	36 821 491	65 684 082	59 868 881

8. Emprunt bancaire

L'emprunt bancaire, au taux préférentiel majoré de 1,50 %, disponible jusqu'à concurrence de 600 000 \$, est garanti par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens et est renouvelable annuellement. Au 31 mars 2022, un montant de 6 952 \$ est utilisé (2 778 \$ en 2021).

En date de fin d'exercice, le taux préférentiel est de 2,70 % (2,45 % en 2021).

9. Revenus reportés

	2022	2021
	\$	\$
1019 – Développement des capacités de gouvernance	—	10 996
1022 – Fonds d'initiatives autochtones soutien consultation	141 646	—
1023 – Immobilisations	219 508	—
1030 – Formation des pompiers	1 560	2 932
1049 – Initiative aménagement des terres 16-17	23 708	23 708
1073 – Avenir des enfants	27 008	27 008
1078 – Round dance	3 385	—
1110 – Projet pilote gouvernance DPI	322 265	361 535
1130 – Négociation Era North American Lithium	130 853	171 950
1131 – Planification de l'aménagement des terres (référendum)	16 918	16 918
1133 – Processus de collaboration sur l'inscription au statut indien	—	10 000
1138 – Entente-cadre SAA	19 433	19 433
1142 – Pandémie	—	381 651
1146 – Sécurité du périmètre	9 829	20 571
1148 – Covid – Caserne de pompier	—	15 008
1155 – Justice communautaire	—	20 000
1156 – Achat de véhicule de police	—	40 079
1220 – Bingo	—	383 255
1245 – Voyage Walt Disney	63 667	—
1250 – Projet levée de fonds finissants	5 184	—
1320 – ECCC Caribous – Entente 18-23 Fédéral	430 202	283 960
1324 – Gazoduc étude	8 196	8 196
1325 – Étude environnementale Wasamac	14 745	10 000
2071 – Amélioration de l'écocentre	—	30 439
2072 – Initiative de stages en habitation	20 205	—
2073 – Maison Piddadin	—	11 320
2077 – Parel 88 rue Wabanonik	—	11 726
2078 – Parel 113 Chezo	—	25 223
2079 – Rénovation ventilation système de santé	120 419	125 000
2416 – Formation Interal	16 464	17 049
2417 – Formation Excel	569	889
2418 – Formation plombier	27 301	27 301
2419 – Formation santé-sécurité	590	590
2420 – Renouvellement parc extérieur	—	10 000
2422 – Réfection rue Amikwiche	—	683 707
3021 – Étude de faisabilité eau potable	—	417 687
3022 – Lotissement phase 2	231 859	—
3023 – Gazoduc	7 676	7 773
3043 – Rénovation 60 unités	—	—
3050 – Construction poste de police – Après approbation	446 316	—
3051 – Installation gicleurs MDA	272 000	287 500
3052 – Rénovation 53-55-57 Amikobi	—	76 705
3053 – Eaux usées	2 034 985	1 267 530
3055 – Maison incendiée 156 Amikwiche	25 291	—
3057 – Infrastructures communautaires (G.M.R)	63 918	—
4004 – Projets étudiants C.E.P.N.	12 731	—
4016 – Sports et loisirs	—	—
4026 – C.E.P.N. – Éducation spéciale	—	272 827
4030 – Nouveaux sentiers en éducation	5 647	—
4031 – Camp été sciences C.E.P.N	540	—
4038 – Programme formation axée emploi (service traiteur)	18 813	—
4042 – Programme de partenariats en éducation	51 021	—
4051 – Programme de réussite scolaire – Amikobi	105 142	—
4053 – Mesure Lire pour apprendre	82 526	19 028

Nation Anishnabe du Lac Simon

Notes complémentaires

31 mars 2022

9. Revenus reportés (suite)

	2022 \$	2021 \$
4075 - Agrandissement école primaire 2016-2017	—	307 922
4081 - Programme d'innovation en éducation	12 415	—
4084 - Agent de développement culturel	—	79 865
4085 - Covid scolaire	4 982	87 160
4086 - Programme de soutien au sport	—	23 493
4087 - Anishnabemowin - Langue et culture	65 835	—
4088 - Soutien des activités des jeunes 4-8 ans	97 658	—
4092 - Élaboration boîte à outils langue anishnabe	20 000	—
4094 - Projet adaptation scolaire - Denis Therrien	8 812	—
5039 - Principe de Jordan	65 881	119 509
5063 - Infection respiratoire - Tuberculose NZ19	6 574	—
5064 - Soins en établissement - Résidences aînés	47 040	—
5065 - Certification pour les aînés	14 126	36 473
5066 - Maison des aînés - Travaux	165 013	—
5075 - Réparation toit et agrandissement fenêtre salle INFO	16 835	25 524
5082 - Construction d'un cabanon	5 813	23 400
5083 - Soutien en santé mentale covid	—	100 601
5084 - Programme d'apprentissage et garde jeunes - AGJE	405 004	192 907
5085 - FSCA 2 achat roulotte covid	—	160 000
5086 - Dépenses en immobilisation santé	303 135	316 785
5089 - Projet Totem	3 715	—
6009 - Support pré-emploi - Gestion des cas	66 531	47 955
6011 - COVID-19	11 495	11 495
6015 - Allocation post secondaire Covid	69 055	2 310
6016 - Remboursement de la prestation spéciale Covid	(850)	24 349
6017 - Fonds spécial pour soutenir client aide au revenu	663 797	409 892
6018 - Financement spécial aide au revenu Covid-19	144 648	63 648
	7 179 632	7 113 223

10. Surplus inutilisé à réinvestir

	2022 \$	2021 \$
2K - C.D.R.H.P.N.Q. - Fonds de revenus consolidés	69 611	101 752
3K - C.D.R.H.P.N.Q. - Fonds de revenus consolidés - Jeunesse	46 321	26 941
6K - C.D.R.H.P.N.Q. - Programme connexion compétence	90 237	26 854
1017 - Régime de retraite des aînés	28 686	49 299
1038 - Comité trappeurs (EACOM)	—	22 557
1062 - Service de première ligne	911 856	520 850
1132 - Initiative communautaire - Bien-être et juridiction	1 523 145	1 178 612
1314 - Sensibilisation environnementale	270 074	187 041
4001 - Programme d'aide préscolaire aux autochtones	249 427	437 640
4021 - Services d'enseignement élémentaire et secondaire	5 195 411	1 503 219
4023 - Programme Amélioration continue des écoles (ACE)	321 354	288 439
4038 - Programme de formation axé sur l'emploi	—	23 342
4051 - Programme réussite scolaire - Amikobi Nations - Lire pour apprendre	—	150 663
4053 - Programme Réussite scolaire des Étudiants des Premières Nations - Lire pour apprendre	—	19 028
4094 - Projet adaptation scolaire Denis Therrien	—	1 550
5001 - Santé mentale	1 018 055	199 607
5003 - Soins infirmier à domicile	1 133 731	475 217
5004 - Transport Médical	—	33 431

Nation Anishnabe du Lac Simon**Notes complémentaires**

31 mars 2022

10. Surplus inutilisé à réinvestir (suite)

	2022	2021
	\$	\$
5006 - Diabète	93 539	55 340
5008 - Prévention	2 997	34 468
5011 - Entretien Centre de Santé	49 668	19 482
5014 - Supervision et soutien des services de santé	—	44 523
5015 - Santé communautaire	95 133	31 922
5016 - IHRSA	20 431	—
5019 - Violence familiale	46 427	—
5020 - Nutrition prénatale	39 719	11 543
5025 - VIH - Sida	55 404	32 333
5027 - Urgences liées aux maladies transmises	480 080	
5028 - Hygiène dentaire	—	13 262
5029 - Initiative syndrome alcoolisme fœtal	73 442	45 702
5032 - Santé maternelle et infantile	163 237	104 487
5038 - Grandir ensemble	110 731	174 951
5040 - Résolution de pensionnats indiens	161 239	99 843
5041 - Santé mentale - guérisseurs traditionnels	13 624	6 512
5072 - Wigobisan	516 904	797 691
5073 - Mobilisation citoyenne des jeunes autochtones	18 627	27 973
5074 - Accroissement du nombre de fournisseurs de soins de santé	—	24 292
5077 - Lutte contre le tabac	51 384	28 274
5078 - Initiatives sur les urgences liées aux maladies transmissibles	—	24 102
5079 - Technologie émergente (PIC)	40 889	16 144
5080 - Maison Pidabin	12 333	27923
6001 - Assistance sociale	189 748	—
6006 - Support pré-emploi - Support aux clients	950 957	745 395
6010 - Support pré-emploi - Développement des capacités	5 800	—
	14 050 221	7 612 2024

Nation Anishnabe du Lac Simon

Notes complémentaires

31 mars 2022

11. Dette à long terme

	2022 \$	2021 \$
Emprunts ayant trait aux diverses immobilisations corporelles, garantis par S.A.C., par le Secrétariat aux affaires autochtones et par diverses immobilisations, remboursables par versements mensuels et semi-annuels de 435 \$ à 58 376 \$ et venant à échéance entre 2023 et 2030, incluant les intérêts aux taux de 4,37 % à 7,50 %	1 192 322	1 417 073
Emprunts ayant trait à l'habitation, garantis par S.A.C., remboursables par versements mensuels de 581 \$ à 5 593\$ et venant à échéance entre 2023 et 2047, incluant les intérêts calculés aux taux de 0,68 % à 5,25 %	5 810 606	5 692 240
Emprunt, 5,5 %, remboursable jusqu'en juin 2022 par versements semestriels de 27 778 \$, incluant les intérêts	27 096	79 012
Prêt pour le fonds de roulement, garanti par l'universalité des comptes, remboursé au cours de l'exercice par versements mensuels de 11 667 \$, plus les intérêts calculés aux taux préférentiel majoré de 3,45 % (a)	—	46 666
Emprunt, sans intérêt, entièrement remboursable en date du 1 novembre 2029, pour un montant total de 100 000 \$, avant intérêts. Les intérêts seront dû à partir de cette date à un taux équivalent aux taux directeur de la banque Nationale du Canada, plus 4,00 %	54 832	50 655
Contribution, sans intérêt, remboursable par 60 versements de 5 000 \$ (b)	300 000	300 000
Emprunt, 7,50 %, garanti par le CNALS et une hypothèque immobilière de premier rang sur les terres et le bâtiment de la station d'essence, remboursable par 180 versements mensuels de 4 635 \$ incluant les intérêts (c) (d)	466 279	486 102
Emprunt, sans intérêt, remboursable par versements mensuels selon un facteur prédéterminé (e)	78 960	118 143
Emprunt, sans intérêt et sans calendrier prévu de remboursement (e)	105 000	105 00
Emprunt, 7,50 %, garanti par le CNALS, remboursable jusqu'en septembre 2024 par versements mensuels de 2 104 \$, incluant les intérêts	57 393	106 010
Emprunts SOCCA (Transport Wabak) Emprunts SOCCA (1596-112) - CDEWP	30 000 —	30 766 215 000
Tranche à court terme	8 126 488 804 089 7 322 399	8 646 667 1 226 821 7 419 846

11. Dette à long terme (suite)

- (a) Le remboursement final a été effectué au courant de l'exercice. En date de fin d'exercice, le taux préférentiel était de 2,70 % (2,45 % en 2021).
- (b) Le remboursement de la contribution débutera 36 mois après la fin du projet de station d'essence. Le projet a été achevé en date du 21 juin 2021. Le remboursement commencera en date du 21 juin 2024.
- (c) L'emprunt était remboursable à partir du 30e jour suivant le dernier déboursé ou au plus tard six mois après le dernier déboursé. En juin 2021, un montant de 250 000 \$ a été encaissé ce qui a conclu le financement. Les remboursements de l'emprunt ont débuté en juillet 2021.
- (d) Certains ratios financiers minimaux sont exigés par les créanciers pour ces emprunts. Au 31 mars 2022, ces ratios sont respectés.
- (e) Les remboursements de capital exigibles sont calculés en fonction des achats d'essence de la station d'essence, à raison d'un facteur de 0,009 \$ par litre acheté. Comme le volume d'achat du prochain exercice est difficile à estimer, aucune portion de cet emprunt n'a été incluse dans la tranche échéant à moins d'un an.

Les versements de capital de la dette à long terme requis au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	Dette à long terme
	\$
2023	804 089
2024	806 556
2025	832 628
2026	855 872
2027 et suivantes	<u>4 827 343</u>
	<u>8 126 488</u>

12. Surplus courant, revenus reportés et surplus cumulé non affecté

Le surplus courant ainsi que les revenus reportés, tels que présentés en date du 31 mars 2022, ne tiennent pas compte des redressements possibles à la suite de la revue et de l'analyse des états financiers consolidés par S.A.C., S.A.C. - D.G.S.P.N.I. (Santé), Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN) et par la SCHL. Tout ajustement résultant de ces analyses sera inscrit dans l'année en cours.

Au cours de l'exercice, des lettres de revues ont été émises et ajustées via les états financiers consolidés courants par l'ajustement des revenus reportés. Les états financiers consolidés comprennent des surplus (déficits) pour refléter les lettres de revue qui sont présentées comme suit :

	2022 \$
4075 – Agrandissement école primaire 2016-2017	(206 415)
6016 – Remboursement de la prestation spéciale Covid	(24 349)
6017 – Fonds spécial pour soutenir client aide au revenu	(409 892)
	<u>(640 656)</u>

13. Renseignements complémentaires à l'état consolidé des flux de trésorerie

	2022 \$	2021 \$
<i>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation</i>		
Débiteurs	(1 769 504)	(280 722)
Stocks	(24 016)	(96 932)
Frais payés d'avance	7 582	236 866
Créditeurs et charges à payer	(244 437)	618 169
Revenus reportés	65 879	3 677
		644
Surplus inutilisés à réinvestir	6 438 017	1 655
		635
Autres revenus reportés	(41 003)	41 003
Autres éléments d'exploitation	(266 888)	(37 500)
Montant dû au CPE Takinagan	(132 374)	-
	4 033 256	5 814
		163

14. Avantages de retraite

La Première Nation maintient un régime de retraite à prestations définies pour l'ensemble de ses employés. Le régime est administré par le RBA. Les contributions pour les autochtones sont de 8,5 % (6,8 % dans le cas des non autochtones) de la masse salariale brute auxquelles l'employeur contribue pour 1,82 fois ce pourcentage. Enfin, pour les autochtones membres du service de police, les contributions sont de 9,5 % (8,0 % dans le cas des non autochtones) de la masse salariale brute auxquelles l'employeur contribue pour deux fois ce pourcentage.

La charge des avantages de retraite de l'exercice est de 1 288 415 \$ (1 241 385 \$ en 2021).

15. Partenariat - Chalets Modik

La Corporation de développement économique Wabak Pimadizi s'est engagée dans un partenariat avec un organisme gouvernemental. Elle participe à 48 % des revenus et dépenses d'un projet d'exploitation de chalets de villégiature. La proportion des revenus et dépenses en lien avec ce partenariat inclus dans les états financiers consolidés est présentée à l'annexe 169. Pour ce qui est des actifs, une immobilisation corporelle d'un coût de 450 000 \$ (450 000 \$ en 2021) ayant un amortissement cumulé de 110 996 \$ (94 363 \$ en 2021) figure dans les bâtiments communautaires à la note 7.

Pour ce qui est des passifs, une dette à long terme de 63 762 \$ (69 727 \$ en 2021) est incluse à la note 11 à titre d'emprunts ayant trait aux diverses immobilisations corporelles, avec une tranche à court terme de 6 243 \$ (5 940 \$ en 2021).

Un montant de 7 903 \$ est à recevoir relativement à ce partenariat au 31 mars 2022 (aucun en 2021).

16. Obligations contractuelles

- a) Par l'intermédiaire de son unique actionnaire, soit la Corporation de développement économique Wabak Pimadizi, la station-service de Lac Simon s'est engagée dans une convention d'approvisionnement de bannière pour l'achat de ses stocks de dépanneur auprès d'un fournisseur exclusif. Ce contrat d'une durée de sept (7) ans viendra à échéance en novembre 2026.
- b) Par l'intermédiaire de son unique actionnaire, soit la Corporation de développement économique Wabak Pimadizi, la station-service de Lac Simon s'est engagée dans un contrat d'approvisionnement pour l'achat de ses stocks d'essence auprès d'un fournisseur exclusif. Ce contrat d'une durée de dix (10) ans viendra à échéance en novembre 2029.
- c) La Première Nation loue du matériel roulant en vertu d'un contrat de location-exploitation qui vient à échéance le 15 octobre 2022. Les loyers futurs, qui seront payés lors de l'exercice prochains s'élèveront à 35 442 \$.

17. Passif éventuel

- a) Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2020, la Première Nation s'est portée garant d'une marge de crédit de 250 000 \$ contractée par la Coopérative de Solidarité Wabak auprès d'une institution financière, en plus de se porter garant de stocks d'un montant de 100 000 \$ auprès d'un franchiseur.
- b) Au 31 mars 2022, la Première Nation et la Corporation de développement économique Wabak Pimadizi détiennent des avances et comptes à recevoir de 141 573 \$ (249 554 \$ en 2021) ainsi que des parts sociales de la Coopérative de Solidarité Wabak de 250 000 \$ (déduction faite d'une provision pour pertes de 70 000 \$ comptabilisée dans la Corporation de développement économique Wabak Pimadizi). Ces montants pourraient ne pas être entièrement recouvrés du fait que l'hypothèse de la continuité d'exploitation est remise en doute dans les états financiers examinés de la Coopérative de Solidarité Wabak depuis plusieurs exercices.

Toute perte pour ces éventualités, dont le montant ne peut présentement être déterminé, serait imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

18. Budgets

Les budgets ne figurent pas aux états financiers consolidés, malgré le fait qu'ils ont été acceptés par S.A.C. lors du processus budgétaire 2021-2022. La Première Nation a déterminé qu'il n'était pas pertinent et efficient pour elle de les présenter.

19. Instruments financiers

Risque de juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse et dépôts assujettis à des restrictions, des débiteurs, des avances et placements, des crébiteurs et charges à payer, des contributions à rembourser, des dettes à long terme et du montant dû au CPE Takinagan correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Risque de crédit

La Première Nation consent du crédit à ses locataires dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances.

Risque de taux d'intérêt

La majorité des dettes à long terme sont à taux fixes. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt n'est pas significatif. Toutefois, la juste valeur et les taux pourraient varier en raison des changements de taux d'intérêt sur le marché.

20. Chiffres comparatifs

Pour fins de comparaison avec celles de l'exercice courant, certaines données de l'exercice précédent ont été reclassées.

21. Dépenses par objet

	2022	2021
	\$	\$
		<i>Redressé – note 3</i>
Salaires et charges sociales	20 079 527	18 287 631
Activités	113 533	98 113
Alimentation	499 487	323 964
Allocations aux étudiants	53 495	110 903
Allocations post secondaire	413 785	356 065
Amortissement des immobilisations corporelles	3 408 798	3 048 601
Assurances	466 503	348 830
Besoins essentiels	2 874 016	2 699 669
Besoins particuliers	189 596	134 008
Carburant	418 631	198 827
Commandites et dons	150 465	15 642
Contrats	1 126 454	939 869
Contributions	418 595	129 270
Coût de transport	209 423	116 174
Énergie	491 425	458 153
Entretien et réparations	804 605	476 361
Frais bancaires et intérêts de la dette à court terme	114 175	59 149
Frais d'administration	2 236 260	1 870 547
Frais d'atelier, formation, conférence et scolarité	1 048 945	594 804
Frais de déplacement	331 287	180 618
Frais divers	309 666	574 782
Fournitures médicales	5 958	8 154
Honoraires de consultants	196 775	172 737
Honoraires professionnels	2 002 570	1 204 010
Intérêts sur la dette à long terme	232 893	178 613
Location	413 556	323 964
Matériel	1 028 663	1 134 931
Mauvaises créances	851 714	514 944
Papeterie et fournitures de bureau	218 917	276 837
Publicité et promotion	14 336	12 783
Services municipaux	226 703	229 876
Télécommunications	304 720	260 012
Transfert au RBA	75 449	236 117
Sous-contrat	—	4 112
Transfert de fond interne en dépense	304 506	374 728
Taxes, licences et permis	6 274	—
Coûts de vente	7 477 360	4 017 586
Perte sur cession d'immobilisations	74 084	—
	49 193 149	39 971 384

Nation Anishnabe du Lac Simon

Notes complémentaires

31 mars 2022

22. Information sectorielle

Revenus :

- Transferts gouvernement fédéral
- Transferts gouvernement provincial
- Autres revenus
- Total revenus

	Administration		Développement des ressources humaines	
	2022	2021	2022	2021
	\$	\$	\$	\$
2 423 644	1 631 518	—	—	—
1 000	2 498	903 402	744 814	744 814
3 861 712	1 625 418	—	—	—
6 285 751	3 259 434	903 402	744 814	744 814

Dépenses :

- Salaires et avantages sociaux
- Amortissement
- Autres dépenses
- Total dépenses
- Surplus (déficit) annuel

2 676 678	2 247 599	503 299	456 473
101 729	58 880	1 661	1 451
2 499 171	1 542 281	400 104	243 550
5 277 578	3 848 760	905 063	701 474
1 008 174	(589 326)	(1 661)	43 340

Revenus :

- Transferts gouvernement fédéral
- Transferts gouvernement provincial
- Autres revenus
- Total revenus

	Éducation		Santé	
	2022	2021	2022	2021
	\$	\$	\$	\$
7 617 447	10 387 079	5 987 149	7 303 365	7 303 365
3 825 101	4 142 703	135 797	72 653	72 653
78 797	73 226	82 626	28 270	28 270
11 521 344	14 603 008	6 205 572	7 404 288	7 404 288

Dépenses :

- Salaires et avantages sociaux
- Amortissement
- Autres dépenses
- Total dépenses
- Surplus (déficit) annuel

8 072 691	6 671 285	3 697 154	4 014 582
903 719	704 059	196 519	103 301
3 165 981	2 707 545	2 161 587	1 884 940
12 142 391	10 082 889	6 055 260	6 002 823
(621 047)	4 520 119	150 312	1 401 465

Revenus :

- Transferts gouvernement fédéral
- Transferts gouvernement provincial
- Autres revenus
- Total revenus

	Travaux publics		Assistance sociale	
	2022	2021	2022	2021
	\$	\$	\$	\$
6 415 967	4 748 365	3 986 365	4 145 522	4 145 522
585 690	—	549 335	35 165	35 165
7 001 657	412 932	—	—	—
7 001 657	5 161 297	4 535 700	4 180 687	4 180 687

Dépenses :

- Salaires et avantages sociaux
- Amortissement
- Autres dépenses
- Total dépenses
- Surplus (déficit) annuel

954 221	823 239	163 804	257 323
854 967	807 404	3 048	9 271
2 111 770	1 236 565	3 939 355	3 411 005
3 917 958	2 867 208	4 106 207	3 677 599
3 083 699	2 294 089	429 493	503 088

23. Information sectorielle (suite)

	Développement économique		Sécurité publique	
	2022 \$	2021 \$	2022 \$	2021 \$
Revenus :				
Transferts gouvernement fédéral	946 097	744 432	1 521 070	1 696 770
Transferts gouvernement provincial	—	—	1 377 818	1 246 353
Autres revenus				175 242
Total revenus	8 619 759	3 877 668	2 898 888	3 118 365
Dépenses :				
Salaires et avantages sociaux	595 310	512 900	2 487 104	2 325 287
Amortissement	199 561	207 790	178 447	124 267
Autres dépenses	8 593 859	4 665 390	429 881	694 516
Total dépenses	9 388 730	5 386 080	3 095 431	3 144 070
Surplus (déficit) annuel	177 135	(763 980)	(196 543)	(25 705)
Habitation		Ressources naturelles		
2022 \$	2021 \$	2022 \$	2021 \$	
<i>Redressé – note 3</i>				
Revenus :				
Transferts gouvernement fédéral	1 602 948	354 828	417 783	210 606
Transferts gouvernement provincial	—	—	291 000	280 000
Autres revenus	1 791 070	1 741 525	466 896	419 423
Total revenus	3 394 018	2 096 353	1 175 679	910 029
Dépenses :				
Salaires et avantages sociaux	590 310	452 686	357 845	305 844
Amortissement	973 147	1 032 178	—	—
Autres dépenses	1 401 945	1 463 278	779 400	678 764
Total dépenses	2 965 699	2 948 142	1 137 244	984 608
Surplus (déficit) annuel	428 319	(851 789)	38 435	(74 579)
Immobilisation		Total		
2022 \$	2021 \$	2022 \$	2021 \$	
<i>Redressé – note 3</i>				
Revenus :				
Transferts gouvernement fédéral	529 505	2 118 800	31 442 195	33 341 285
Transferts gouvernement provincial	—	—	7 130 486	6 524 186
Autres revenus	26 476	633 471	15 471 167	8 987 175
Total revenus	555 981	2 752 271	54 043 848	48 852 646
Dépenses :				
Salaires et avantages sociaux	26 626	220 413	20 079 527	18 287 631
Amortissement	—	—	3 408 798	3 048 601
Autres dépenses	174 962	107 318	25 704 824	18 829 694
Total dépenses	201 588	327 731	49 193 149	39 971 384
Surplus (déficit) annuel	354 393	2 424 540	4 850 699	8 881 262